

BIODIVERSITÉ

2 500 agriculteurs au chevet des pollinisateurs

Déployé dans la Marne puis les départements voisins, le dispositif Apiluz vise à nourrir les pollinisateurs grâce aux bandes de luzerne non fauchées, tout en rémunérant le manque à gagner des agriculteurs qui jouent le jeu. D'autres aménagements portent également leurs fruits pour préserver la biodiversité..

Si 68 % des bandes de luzerne non fauchées (BNF) encouragées par Apiluz se concentrent dans la Marne, ce dispositif, initié par l'association Symbiose, trouve aussi écho dans l'Aube, les Ardennes, et même la Seine-et-Marne. L'an passé, 1 895 km linéaires non fauchés ont ainsi permis aux abeilles et autres pollinisateurs (bourdons, papillons, etc.) de se nourrir, moyennant une contrepartie financière pour les 2 422 agriculteurs ayant accepté de ne pas intervenir sur ces surfaces. « Ça représente une centaine d'euros par bande, a estimé Hervé Lapie, le président de Symbiose, lors de son assemblée générale ce mardi 20 juin. Apiluz est un concept unique en France et en Europe. On couvre désormais plus de 560 hectares grâce aux BNF, sachant qu'un hectare peut faire vivre 160 000 abeilles. »

L'expérience confirme aussi que les auxiliaires de culture – coccinelles, cantharides, syrphes, arachnides et petites guêpes - raffolent des espèces végétales qui ornent les bords des chemins et s'y réfugient. « Marguerites, phacélias, trèfles,



Les papillons raffolent aussi des jachères fleuries aménagées par les agriculteurs. © l'Hebdo du Vendredi

etc. Ils mangent les ravageurs et nous permettent d'utiliser moins de produits phytosanitaires. » D'où l'importance de développer, au-delà d'Apiluz, les plantations de haies, de jachères fleuries et de buissons accompagnées par Symbiose. « On a suivi 84 projets et planté 87 km de haies dans la Marne en 2022 avec l'aide de nombreux partenaires, notamment la Chambre d'agriculture, les fédérations des apiculteurs et des chasseurs, les coopératives, etc. On sent une

vraie prise de conscience collective et une volonté d'avancer sur la question de la biodiversité au sein de la profession agricole. Mais la réglementation peut être très complexe et le cumul de contraintes n'encourage pas toujours les exploitants à se lancer. » Les haies, par exemple, ne peuvent pas être entretenues entre le 15 mars et le 15 août, ni déplacées pour faciliter certains travaux dans les champs. « Il est quasiment interdit d'aménager quoi que ce soit près des éoliennes,

car on risque d'attirer les chauves-souris et les rapaces. »

Pour que l'initiative perdure, elle devra encore convaincre certains acteurs, fédérer davantage d'expertises, en particulier sur la connaissance animaliste, et générer d'autres soutiens financiers. D'autant que l'accord signé pour trois ans avec Lidl prend fin cette année et ne sera pas reconduit. Il permettait de prendre en charge 60 % du budget d'Apiluz. « On recherche de nouveaux partenaires, mais je ne suis pas inquiet, relativise Hervé Lapie. C'était un apport d'environ 150 000 €. À l'échelle des six départements sur lesquels nous sommes engagés, ce n'est pas énorme. » Des discussions sont en cours et pourraient porter leurs fruits à moyen terme.

Sonia Legendre

Deux projets portés avec RTE et Total Energies

Total Energies et RTE ont fait appel à Symbiose, d'une part pour aménager des bandes enherbées et des espaces non semés près d'un parc éolien, d'autre part pour installer des dispositifs végétatifs sous 84 pylônes électriques. Se rapprocher de tels mastodontes n'est-il pas contradictoire avec la biodiversité que défend l'association depuis le commencement ? « Ces entreprises cherchent justement à se passer des énergies fossiles et à trouver des alternatives en faveur de la biodiversité, répond Hervé Lapie. On va dans le même sens, vers la transition énergétique. Et on a tout intérêt à nouer des partenariats avec des acteurs comme ceux-ci, qui seront toujours là demain et pour très longtemps. »